

# AVIVO

Impressum éditeur et rédaction  
AVIVO Lausanne  
Place Chauderon 3  
1003 Lausanne  
Tél : 021 312 06 54  
Email : bureau@avivolausanne.ch

Bulletin d'information destiné aux membres, paraît 12 fois par an

---

**Bulletin N°440**

**Septembre 2025**

## **L'automne sera politiquement très chaud !**

Vous découvrirez à la lecture du Petit Bulletin que cet automne 2025 sera politiquement très chaud. Sur le plan fédéral, nous voterons le 28 septembre prochain sur la suppression ou non de la valeur locative. La **FARES** et l'**AVIVO** recommandent de voter **NON** à cette suppression (page 9).

En effet, sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat, en raison du déficit aux comptes 2024, doit présenter un budget d'austérité. Le Grand Conseil a donné fortement son avis à la reprise de ces travaux en votant à l'unanimité une résolution contrariant les coupes prévues dans la santé (page 10).

## **Allocation pour impotent : une prestation sociale INDISPENSABLE**

L'allocation pour impotent (API) est une prestation sociale souvent méconnue. Or, elle permet aux personnes en perte d'autonomie dans leur vie quotidienne d'obtenir une précieuse ressource financière, qu'elle que soit sa situation du point de vue de son revenu et de sa fortune (page 11).

## **L'automne sera convivial**

De très belles propositions de sorties et d'activités sont proposées pour l'automne. Inscrivez-vous au plus vite !

Votre présidente, Anne-Catherine Lyon

## Communication interphone

Afin d'accéder à l'entrée de l'immeuble du bureau, nous vous rappelons ce mode d'emploi :



1. Appuyer sur la flèche du bas **2x**
2. Le nom de **AVIVO Section Lausanne** s'affiche
3. Appuyer sur **la cloche**
4. Attendez que l'on vous réponde

## Horaires de septembre et octobre 2025

**Les horaires d'ouverture du bureau sont les suivants :**

***Du lundi 1<sup>er</sup> septembre au mercredi 17 septembre inclus***  
***Du mardi 1<sup>er</sup> octobre au jeudi 30 octobre inclus***

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi  
de 08h30 à 11h30 - **Fermé l'après-midi**  
Vendredi: Fermé toute la journée

Horaires d'appels téléphoniques  
de 08h30 à 11h30 - **Fermé l'après-midi**  
Vendredi: Fermé toute la journée

***Du jeudi 18 septembre au mardi 30 septembre inclus***  
***Les bureaux et appels téléphoniques sont fermés toute la journée.***

## Allocation pour impotent (API)

Voici quelques explications (aide financière sans condition de ressources)

### A quoi ça sert ?

L'allocation pour impotent vise à soutenir les personnes confrontées à des problèmes de santé significatifs, en les aidant à maintenir leur autonomie grâce à un soutien financier. Peu importe si la personne réside à son domicile ou dans un établissement spécialisé.

Ce forfait mensuel peut être utilisé de différentes manières, telles que pour rémunérer des proches aidants, du personnel paramédical, acheter des moyens auxiliaires non pris en charge par l'AI, ou encore financer des services comme les repas à domicile ou des déplacements en taxi.

### A qui s'adresse l'API ?

- Personnes âgées de plus de 18 ans
- Être atteint/e dans sa santé
- Avoir besoin d'une aide régulière et importante pour les actes ordinaires de la vie depuis au moins 1 an
- Le besoin d'aide peut aussi porter sur la surveillance ou l'accompagnement
- Avoir son domicile en Suisse
- Être affilié/e auprès d'une caisse AVS
- Ne pas bénéficier d'une aide de ce type de l'assurance-accidents ou de l'assurance militaire

### Pour les personnes de plus de 65 ans :

- Percevoir une rente AVS
- Avoir besoin d'aide régulière depuis au moins 6 mois

### Quels sont les 6 actes ordinaires de la vie ?

Pour déterminer le droit à l'allocation pour impotent, il est nécessaire d'avoir besoin d'aide pour au moins deux de ces actes de la vie quotidienne.

- Se vêtir / se dévêtir
- Se lever / s'asseoir / se coucher
- Manger
- Faire sa toilette
- Aller aux toilettes
- Se déplacer (dans l'appartement à l'extérieur entretenir des contacts sociaux)

Cette prestation est disponible auprès de :

**L'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud**

Avenue du Général-Guisan 8  
1800 Vevey

**Téléphone 021 925 24 24**

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Pour plus d'informations :

Rendez-vous sur :  
[www.api.aivd.ch](http://www.api.aivd.ch)



**J.A.B. 1003 Lausanne**

Poste CH SA



## **Manifestation de rue avec cortège**

L'APPL, l'Association pour la protection des piétons Lausannois, organise une manifestation de rue avec cortège.

Elle a pour objectif de sensibiliser les usagers de l'espace public - ainsi que les autorités - sur la nécessité pour tous les non-piétons de respecter les lois et règlements en vigueur en matière de circulation, afin de préserver la sécurité des piétons.

**Date :** **Samedi 27 septembre 2025**

**Lieu :** Place du 14 Juin / Devant l'église St-Laurent

**Heure :** Rassemblement à 10h00

Départ du cortège à 10h30

Les organisateurs porteront des chasubles afin d'être bien visibles.

Merci de votre soutien et cordiales salutations.

**Ne roulez pas  
sur nos pieds !**